

NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE 47 1 AIDE À LA DÉCISION 2 PRÉ-PROGRAMMATION 3 APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 4 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE



RÉHABILITER ET AGRANDIR LA MAIRIE

CASSIGNAS



123 habitants



Durée de l'accompagnement

Le bourg de Cassignas a été épargné par les constructions nouvelles. Il accueille la mairie qui marque la fin du bourg et bénéficie d'une vue dégagée sur le grand paysage.

En 2012, la commune fait appel au CAUE pour un projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment de cette mairie. Les principales problématiques concernent la mise en accessibilité, la dimension de la salle du conseil et la création d'une salle communale pour organiser réceptions et événements.

Une première note est proposée aux élus. Elle comprend un état des lieux et un premier programme d'interventions ambitieux. Il consiste à réhabiliter le bâtiment existant, à créer une extension de 120 m² et à rendre accessible l'ensemble.

Au cours de cette démarche d'aide à la décision et de pré-programmation, l'architecte-conseiller accompagne la commune pour :

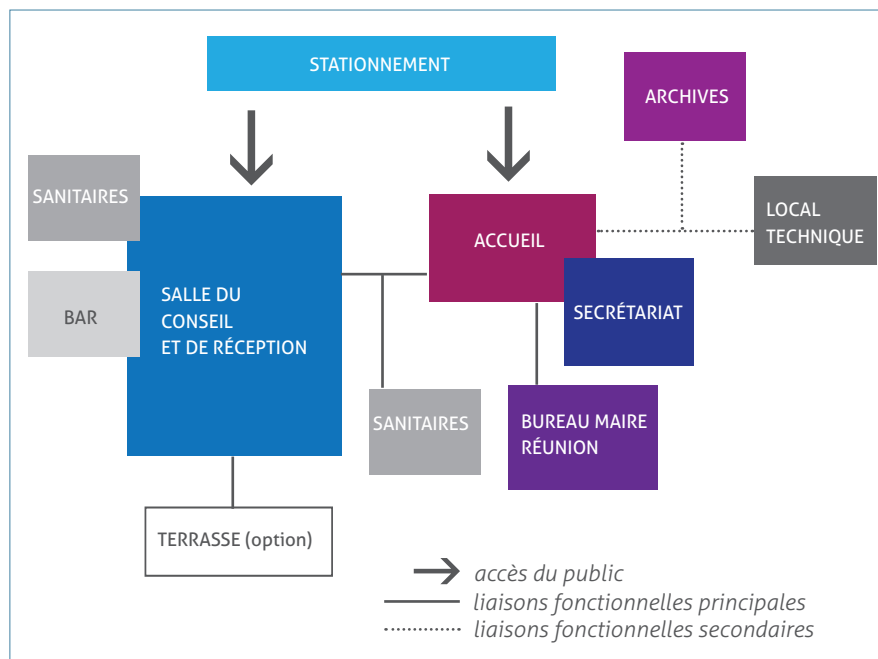
- poser les questions fondamentales liées à la commande et reformuler les objectifs politiques ;
- définir les objectifs liés au projet, son périmètre et son contenu programmatique.

Grâce à ces échanges et au temps de réflexion, la démarche d'assistance de niveau 2 a permis de :

- réduire le programme initial et d'envisager une solution plus adaptée au budget communal et aux besoins des administrés ;
- trouver une solution d'accessibilité intégrée ;
- faire une économie importante par rapport au 1^{er} programme envisagé.

SCHÉMA : PRINCIPLE D'ORGANISATION FONCTIONNELLE

proposé par le conseiller du CAUE.



APRÈS TRAVAUX

Le bâtiment de la mairie et son extension contemporaine.

